

*Affaires courantes***LES CRÉDITS**

RÉTABLISSEMENT DE LA MOTION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, j'ai l'intention de proposer maintenant de rétablir l'étude des crédits au moyen d'une motion:

Qu'un ordre du jour permanent portant étude des crédits inscrit au nom du président du Conseil du Trésor soit de nouveau désigné.

Je propose donc cette motion. Monsieur le Président, je sais que vous avez demandé un peu de temps avant de rendre votre décision sur la question de privilège qui a été soulevée, car c'est ainsi, je crois, que le problème a été abordé. Si c'est un rappel au Règlement, il n'aurait pas dû être fait à ce moment-là. Habituellement, un député ne peut invoquer le Règlement que lorsque la situation en cause se présente. Comme l'objection a été soulevée sous la forme d'une question de privilège avant les affaires courantes, je ne sais pas si cela a une influence quelconque sur la question de privilège qui a été soulevée?

M. Riis: Invoquez-vous le Règlement?

M. Andre: Monsieur le Président, après presque une heure et demie de débat sur la question de privilège et la façon dont les privilèges ont été lésés, compte tenu de vos observations, je remettrais la question à demain, tout en reconnaissant que les comités de la Chambre ne pourront pas alors délibérer sur les prévisions de dépenses. Ceux qui ont fait des projets et qui ont essayé d'être conciliants seront dérangés dans leurs plans. . .

M. Milliken: À cause de votre maladresse.

M. Andre: . . . et il pourrait en découler un gaspillage inutile des fonds publics. Si c'est bien ce qu'on veut, j'attendrai votre jugement.

M. Milliken: Il fallait y penser quand vous avez retiré vos troupes vendredi après-midi.

M. Andre: Le député de Kingston et les Îles revient à la charge pour dire qu'en prolongation de séance, tout le monde aurait dû être là, sauf lui qui était déjà rentré à Kingston.

M. le Président: Nous avons entendu les arguments, qu'on est peut-être en train de reprendre. Le ministre laisse sa motion en suspens. J'ai dit que les députés avaient présenté des arguments compliqués et inédits. Je crois que je pourrai me prononcer demain à l'ouverture

de la séance et que les choses devraient en rester là pour le moment.

M. Andre: Permettez-moi de faire une dernière observation rapidement, monsieur le Président. Je ne veux pas d'ambiguïté sur ce point.

Je ne voudrais pas que se transforme en précédent une situation où l'on invoque le Règlement par anticipation, à supposer que le rappel au Règlement soit fondé. Si j'ai bien entendu, le leader parlementaire du Parti libéral a soulevé la question de privilège. La question de privilège doit être soulevée à la première occasion.

Peut-on, en soulevant la question de privilège, soutenir un rappel au Règlement et ainsi anticiper une chose qui peut se produire par la suite, et qui semble s'être produite en l'occurrence? L'opposition semble soutenir un rappel au Règlement. Nous attendons une décision. Cela m'a empêché de commencer ce que j'aurais commencé si la motion pouvait effectivement être présentée, et on aurait pu en contester la mise en discussion en invoquant le Règlement.

Nous voilà maintenant dans la situation actuelle. Nous nous trouvons dans une période où nous allons vraisemblablement voir se répéter ce genre de situation jusqu'au congé de Pâques. Je tiens à faire remarquer que je protesterai plus tard si l'on considère ce débat comme un précédent pour faire encore perdre du temps à la Chambre.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous avez la réputation d'accorder un temps de parole égal à l'opposition. Restez ici, monsieur le ministre, j'ai une ou deux choses à vous dire.

M. Andre: J'ai écouté pendant 45 minutes. Je suis en retard pour une foule de rendez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je ne veux pas qu'on rediscute de la question.

M. Gauthier: Je ne veux pas rediscuter de la question, mais j'ai deux remarques à faire à propos de celles que le leader du gouvernement a faites avant de quitter la salle et que je ne peux laisser passer sans protester.

Tout d'abord, j'ai bel et bien soulevé la question de privilège à la Chambre. Je n'ai peut-être pas soutenu ma thèse avec autant d'éloquence que j'aurais dû, mais j'ai fait de mon mieux pour me faire comprendre. Je crois cependant que les privilèges dont jouissent les députés dans les débats à la Chambre ont été violés lorsque le gouvernement, par sa propre incompétence, en agissant